

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 81 17360**

---

⑤④ Procédé de pose de panneaux de revêtement composés de carreaux de céramique préjointoyés, et panneau mural ou de sol fabriqué pour ce procédé.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). E 04 F 13/14.

②② Date de dépôt..... 9 septembre 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : RFA, 26 septembre 1980, n° P 30 36 339.4.

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 2-4-1982.

---

⑦① Déposant : Société dite : VILLEROY & BOCH KERAMISCHE WERKE KG, résidant en RFA.

⑦② Invention de : Hermann Christmann et Klaus Permesang.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Gérard Romain,  
9, rue de la Palène, Ménétrol, 63200 Riom.

La présente invention concerne un montant double de garde-corps industriel permettant lors du montage au chantier, d'effectuer un réglage très simple, sans soudure, sans système coulissant, sans découpe, sans boulon de réglage.

5 Actuellement, dans l'industrie, les garde-corps sont fabriqués directement sur mesure au chantier ou partiellement en atelier avec fabrication d'éléments d'adaptation au chantier.

Ce mode de fabrication découle du fait que les tolérances d'exécution admises dans la construction ( béton ou métallique ) ne permettent pas de  
10 fabriquer sur plan les garde-corps qui presque toujours comportent une plinthe basse qui doit être continue.

Certains systèmes permettent actuellement d'effectuer des réglages sur des garde-corps, de type différent, destinés au bâtiment ou aux habitations.

Ces dispositifs sont mal adaptés, trop complexes et trop onéreux pour  
15 être employés dans l'industrie.

En effet, les garde-corps industriels sont très différents de ceux utilisés dans les bâtiments appelés à recevoir du public, et n'obéissent pas aux mêmes réglementations.

De plus, les protections industrielles ont souvent un tracé très sinu-  
20 ueux nécessitant donc de nombreux points de réglages.

L'invention est caractérisée par un montant double permettant de réaliser un réglage très simple.

Lors du montage au chantier, il suffira d'espacer plus ou moins cha-  
25 que élément pour réaliser le réglage désiré.

Cet avantage offre donc la possibilité de fabriquer la totalité des éléments de garde-corps en atelier et d'obtenir des prix de construction très compétitifs.

De plus, ce système permet d'assurer une bonne continuité de la main  
30 courante, ainsi que la réalisation de tracés complexes de garde-corps.

Le dessin annexé est une vue en élévation du montant double. Les autres parties constitutives du garde-corps, ainsi que le plancher support sont représentés en traits plus fins et ne constituent qu'un exemple.

L'espace entre les deux éléments du montant a été volontairement aug-  
35 menté pour une meilleure lecture du dessin.

Le détail A montre avec plus de précision l'emboîtement de la pièce 2 pour assurer la continuité de la main courante.

Chaque montant de garde-corps est constitué de deux éléments 1 en principe identiques ou symétriques.

Ce procédé permet soit d'accoler les deux éléments, soit de les espacer. Des cales sont ensuite insérées entre les deux éléments et ces derniers fixés entre eux par boulonnage ou tout autre système de manière à assurer une rigidité parfaite de l'ensemble.

5 Une fois le réglage effectué, chacun des éléments est fixé sur le plancher, par soudure, boulonnage ou scellement suivant la nature des matériaux mis en oeuvre. ( Le dessin représente une fixation par boulonnage ).

La continuité parfaite de la main courante est assurée par emboîtement de la pièce 2 qui peut être réalisée en matière plastique ou tout autre  
10 matériaux adéquats.

Enfin, ces montants doubles fabriqués en fer plat, tube ou carré en principe métallique permettent de fixer des pièces diverses pour la réalisation de tracés complexes. ( Changement de plan en particulier ).

Les garde-corps sont fabriqués à une côte inférieure à la côte théo-  
15 rique du plan. Ils sont ajustés au chantier en utilisant la possibilité de réglage pour pallier les éventuelles différences par rapport au plan.

Une fois les garde-corps réglés, les montants doubles sont alors fixés aux ossatures.

Ce principe peut d'ailleurs s'étendre facilement au bâtiment, à l'ha-  
20 bitation, aux ouvrages d'Art.

REVENDICATIONS

1. Montant de garde-corps industriel caractérisé par sa construction en 2 éléments (1) accolés ou légèrement espacés.

2. Montant double suivant revendication 1 caractérisé par la possibilité d'effectuer des réglages par insertion de cales.

5 3. Montant double selon revendication 1 caractérisé par la possibilité d'avoir la main courante sans grande aspérité par emboitement d'une pièce de liaison (2) adaptée à la forme de la main courante.

4. Montant double selon revendication 1 caractérisé par la possibilité de fixer sur chaque élément des pièces diverses façonnées pour la  
10 réalisation de tracés complexes de garde-corps.

1/1

Détail A

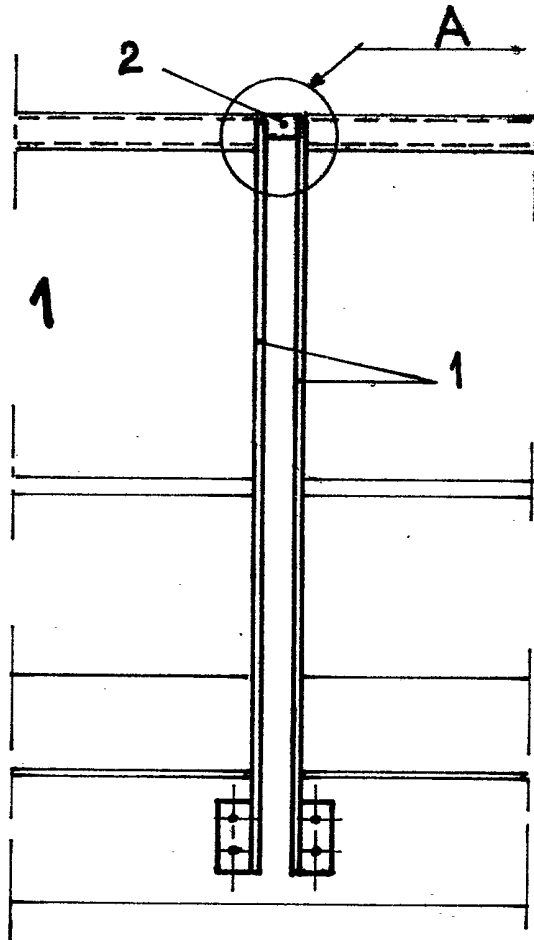
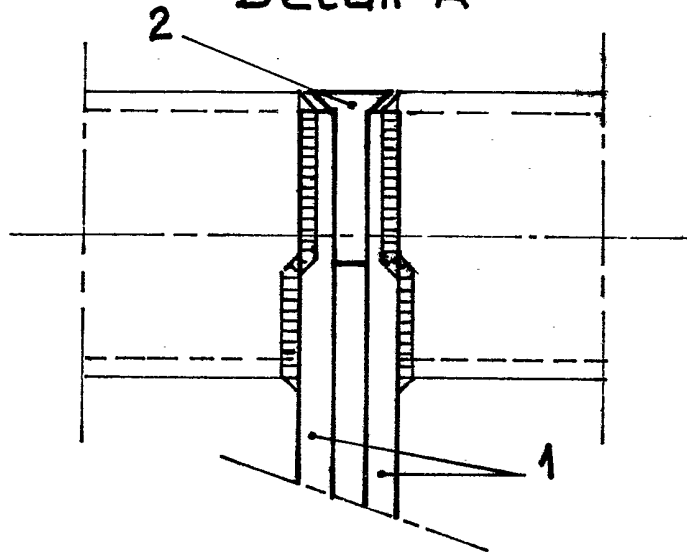


FIG. 1